Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200069748-20231017-D2023-8-5-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/10/2023

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération : D_2023_8_5

Nombre de délégués en exercice : 46

Présents : 30

Votants : 36

Objet : Rénovation énergétique siège social Convention financement Sieds

L' an deux mille vingt trois, le mardi 17 octobre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 10 Octobre 2023

Titulaires : Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame FOURNIER Thérèse, Monsieur GUITTON Claude

Pouvoirs :
Madame BAILLY Christiane a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Madame EVRARD Elisabeth a donné pouvoir à Monsieur LEMAITRE Thierry
Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur PETORIN Patrick

Excusé(s) : Madame BAILLY Christiane, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur FRERE Fabrice, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Secrétaire de Séance : Madame Francine CHAUSSERAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R 2334-24
Vu le Code de l'Energie
Vu la loi n°2015 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique dite ELAN
Vu l'article 104 de la loi n°2021-1104 relative à la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets
Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement
Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur
Vu ses compétences en matière de protection, de mise en valeur de l'environnement et de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 juillet 2022 validant son Projet de territoire Val de Gâtine 2021 - 2027
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 février 2023 approuvant le lancement du programme de rénovation des bâtiments et notamment les actions à gain rapide portant sur les bâtiments communautaires

Considérant la proposition de convention formulée par le Sieds dans le cadre de son programme de soutien à l'investissement pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics, notamment la rénovation du siège social de la Communauté de communes sis Place Porte Saint Antoine à Champdeniers (79220)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- D'autoriser M. le Président ou son représentant par délégation à signer la convention d'accompagnement par le Sieds relative à la rénovation énergétique du siège social à Champdeniers
- De s'engager à fournir exclusivement au Sieds l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie CEE

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Francine CHAUSSERAY

La présente décision est suceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 17/10/2023
Publié le 18/10/2023
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU